

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 juillet 2022

N° 187/07/2022 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MONTALBANAISE - RUGBY POUR SA PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'INSERTION PAR LE SPORT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban a adopté depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de son dispositif d'insertion par le sport, une stratégie visant à promouvoir le développement de la pratique sportive pour tous les publics.

S'appuyant sur des acteurs locaux afin d'être au plus proche des réalités de terrain, le Grand Montauban entend ainsi répondre aux enjeux d'accompagnement des jeunes vers des disciplines sportives.

Empreint de valeurs telles que le respect, l'intégrité, l'engagement ou encore l'esprit d'équipe, le rugby constitue pour les jeunes, une source d'exemple, tant par l'image qu'il véhicule, que par les qualités et l'exigence qu'il requiert pour sa pratique.

L'association Union Sportive Montalbanaise - Rugby apparait comme étant un acteur majeur de la vie associative du territoire à l'échelle de l'agglomération.

En effet, forte de ses 650 licenciés répartis sur le Département, dont 70% sur le Grand Montauban, encadrés par 40 éducateurs et 163 bénévoles, l'association participe notablement au développement du sport et de ses valeurs sur le territoire de l'agglomération.

Les sollicitations de ce club en matière d'actions éducatives, d'intégration ou de cohésion sociale, déjà nombreuses, s'accroissent et se multiplient.

Les objectifs suivants poursuivis par l'association œuvrent pour la promotion de l'éducation et de l'insertion par le sport :

- Développer les activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés et qui connaissent des difficultés d'accès pour des raisons économiques et sociales, géographiques ou physiques et, en particulier, les jeunes issus des quartiers sensibles, et en mettant l'accent sur la situation des jeunes filles et des femmes ;
- Encourager la mixité sociale en s'inscrivant dans une démarche éducative et sociale construite, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, et, notamment, les collectivités territoriales, dont le Grand Montauban Communauté d'Agglomération ;
- Encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents qui constitue pour eux un apport en termes de sociabilité, de construction de la personnalité et la consolidation d'une éthique personnelle et collective.

Par conséquent, le Grand Montauban, dans le cadre de ses compétences communautaires, souhaite accorder son soutien en octroyant à l'association Union Sportive Montalbanaise - Rugby, une subvention d'un montant de 100 000 euros au titre de l'année 2022.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une subvention de 100 000 € à l'association Union Sportive Montalbanaise - Rugby,
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022,
- autoriser Madame la Présidente, ou son Représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Union Sportives Montalbanaise - Rugby et à prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

25 JUIL. 2022

De sa publication le :

25 JUIL. 2022